

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATINÉE 16; N° 40

TE VEA NO TAHITI.

Mahana maia 5 atopa 1867.

PREZ DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):
 Un an 16 fr.
 Six mois 8 fr.
 Trois mois 4 fr.
 En dehors de ces limites.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 AU BUREAU DE LA POSTE,
 Imprimerie du Gouvernement.

PREZ DES ANNONCES (au comptant):
 Les 20 premières lignes 50 fr. la ligne.
 Au-delà de 20 lignes 25 fr. la ligne.
 Les annonces renouvelées au gré du public du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Avis administratifs. —
 PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Mouvements du port. —
 Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Des renseignements sont demandés sur le nommé Homé Chabaud, natif de Sisy, près Digne. Les personnes qui pourraient fournir des indications à ce sujet sont priées de les faire parvenir au secrétariat de l'Ordonnateur.

Bureau de l'enregistrement.

Le chef du service de l'enregistrement a l'honneur de rappeler au public les termes de l'arrêté du 27 décembre 1864, section 1, article 38, ainsi conçus :

« Les droits d'enregistrement seront toujours acquies avant la formalité ;
 « nul ne pourra en exécuter ni différer le paiement sous prétexte de contestation sur la quotité, ni pour quelque autre motif que ce soit, sous peine, en cas de voir en restitution, s'il y a lieu. »

Il sera tenu la main, à l'avenir, à la stricte exécution des prescriptions ci-dessus relatives.

Service du Douane.

Depuis le mois de juillet, plusieurs personnes ont remis au bureau des douanes des actes portant transactions avec des indigènes d'achats de terres pour être revendus de l'approbation de l'autorité supérieure. Cette formalité étant remplie, les pièces ci-dessus relatives sont tenues à la disposition des agents douaniers, qui devront se conformer à l'avis ci-dessus pour en requérir l'enregistrement.

Travaux et Approvisionnement.

Le public est prévenu que le 7 octobre prochain, à deux heures de relevée, il sera procédé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication publique et sur soumissions cachetées :

- 1° De la fourniture du bois à brûler nécessaire aux divers services des Etablissements et aux bâtiments de la flotte en station ou de passage pendant les années 1868 et 1869 ;
- 2° De la fourniture de viande fraîche, des animaux vivants, des aliments légers et rafraîchissants, du fourrage et de l'argent pour achats de légumes verts nécessaires aux équipages de la flotte, aux nationaux de la colonie et à l'hôpital pendant les années 1868 et 1869 ;
- 3° Du blanchissage du linge de l'hôpital militaire et des bâtiments de la flotte pendant les années 1868 et 1869 ;
- 4° Du blanchissage des draps de lit des différents corps de troupe de la marine pendant les années 1868 et 1869.

Les cahiers des charges sont déposés aux bureaux des travaux et des substances, et seront mis à la disposition des personnes qui voudront en prendre connaissance.

PARTIE NON OFFICIELLE

NOUVELLES LOCALES.

Hier matin, le Commandant Commissaire Impérial, accompagné de M. le capitaine de frégate Lecot de Saint Haouen, commandant l'*Hygiène*, s'est rendu chez M. Robin.

Ces messieurs ont visité avec un grand intérêt le moulin à égrener le coton récemment établi sur cette propriété.

Dix machines, mues par une roue hydraulique, fonctionnent avec une régularité qui constate combien l'appareil moteur, construit et mis en place par les ouvriers de l'artillerie, a été bien compris et bien ajusté.

Une femme est chargée de surveiller chaque machine et de présenter le coton aux dents de l'égreneuse.

On le voit ensuite sortir en gros flocons, blanc, propre, prêt à être mis en presse et en balles.

L'eau, d'abord concentrée dans un vaste bassin, arrive ensuite à l'usine par un canal parfaitement construit.

Cette eau se rend après, par d'autres canaux, dans les différentes parties de la propriété pour servir à l'irrigation des terres.

Pour d'endroits dans l'île sont plus heureusement placés.

La proximité de la villa, la fertilité du sol sont des éléments qui ne demandent qu'à être employés pour assurer à cet établissement une durable prospérité.

C'est avec une véritable satisfaction que le Commandant Commissaire Impérial a vu les nombreux sacs de coton qui encombraient le magasin, en attendant leur tour pour passer dans les égreneuses ; il a également remarqué le bon ordre qui règne au milieu de ce mouvement.

Il s'est empressé d'adresser au propriétaire de l'usine ses plus sincères félicitations d'avoir mené à bonne fin un établissement appelé à rendre de grands services aux planteurs de coton, dont le nombre nécessairement ne peut qu'augmenter devant ce nouveau moyen de donner à leurs produits leur valeur réelle.

Ces messieurs se sont ensuite dirigés vers la sucrerie du MM. Foster et Adams.

Cette usine est maintenant en pleine activité.

Ils ont constaté la bonne installation de ce vaste établissement et remarqué la beauté des produits, en sucre, rhum et mélasse.

Sous peu de jours, vingt tonneaux de sucre seront embarqués pour San Francisco.

Ce premier envoi un peu considérable sera maintenant régulièrement suivi par d'autres.

Cette intéressante promenade s'est terminée par une visite dans la vallée de Fautaua.

Une jolie et nouvelle route permet maintenant de la rejoindre assez loin. Là encore se trouve une autre sucrerie en pleine exploitation.

A six heures et demie, le Commandant et son hôte retraits à l'hôtel.

Le Commandant Commissaire Impérial a constaté que, depuis sa dernière tournée dans ce canton, situé près de la ville, de nombreux défrichements avaient été faits.

A la place de cet inextricable fouillis de goyaviers et de broussailles, il a vu de vastes clairières, déjà en partie en culture.

Malheureusement la sécheresse a été cette année plus persistante que jamais.

Cela a certainement fait un grand tort, mais certainement aussi cela n'a découragé personne.

Joué, 3 du courant, un service funèbre a été célébré à la chapelle catholique pour le repos de l'âme de M. J. Pernet, ex-pharmacien de la marine, membre du conseil d'administration, décédé en mer le 2 septembre dernier.

Depuis longtemps la santé de M. Pernet donnait des inquiétudes à ses nombreux amis ; et quand il s'embarquait sur l'*Europe* pour essayer de recouvrer, dans un voyage en mer, ses forces épuisées, bien peu comptait sur son rétablissement. Ces tristes appréhensions ne se sont que trop malheureusement réalisées.

Agé de 37 ans, M. Pernet a été enlevé à l'affection de tous ceux qui le connaissaient, et dont il avait acquis l'estime ; et les sympathies par la loyauté de son caractère, ses qualités de cœur, son intelligence et la distinction de son esprit, au moment où il fondait les plus brillantes espérances pour l'avenir sur l'utilité établissement dont il avait doté la colonie.

Sa mort a été un deuil public ; aussi M. le Commissaire Impérial, les officiers et fonctionnaires de la colonie et de la station locale se sont réunis dans une pieuse pensée pour rendre un dernier hommage à sa mémoire en faisant dire une messe de requiem, à laquelle assistaient un grand nombre de résidents de toutes nationalités.

La goélette américaine *Flying Dart*, capitaine Sweet, est arrivée joué 3 octobre dans notre port, apportant le courrier d'Europe. Les derniers journaux reçus de Paris portent la date du 15 juillet.

Figure 1 illustrates the experimental setup. A subject is seated at a table, looking at a screen. The screen displays a horizontal line with a central point and two endpoints. The subject is positioned to the left of the screen. The screen is labeled 'Screen' and the subject is labeled 'Subject'.